



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : COMPTABILITE FINANCES

Affaire suivie par : Marie-José SALVADOR

N°D2022-179-FIN

OBJET : SERVICE COMPTABILITÉ FINANCES – ÉVOLUTION DES SOLUTIONS PROSPECTIVE ET DETTE

Vu l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'évolution en matière d'offres de prospective financière et de pilotage de la masse salariale, de préparation budgétaire avec des modules Dotations et Fiscalité et également de gestion de la Dette afin de doter les services supports d'outils performants et fonctionnels, dédiés à l'expertise dans les domaines des finances ;

Vu la proposition de la société SIMCO n°06-10-22/200068930 concernant l'offre CLUB SIMCO et Assistance avec SMART Prospective, RH, Budget, Accompagnement avec les options additionnelles (Dotations, Fiscalité, Audit rétrospectif) pour un montant annuel de 9 808,33 € HT (11 770 € TTC) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 (date de démarrage) + frais de mise en service d'un montant de 1 250 € HT (1 500 € TTC) facturés en 2022 ;

Vu la proposition de la société ORFEOR n°06-10-22/200068930 concernant l'offre CLUB ORFEOR et Assistance (Dette Propre et Accompagnement) pour un montant annuel de 4 158,33 € HT (4 990 € TTC) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 (date de démarrage) + frais de mise en service de 1 250 € HT (1 500 € TTC) facturés en 2022 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – Au terme des négociations et au vu des arguments présentés :

- De valider l'évolution de solutions de prospective financière et de la masse salariale, de préparation budgétaire avec des options additionnelles Dotations et Fiscalité et de gestion de la Dette Propre ;

2°) – De valider les offres des prestataires partenaires SIMCO et ORFEOR ;

3°) – De signer les offres commerciales ainsi décomposées :

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20221010-D2022_179_FIN-AR
Reçu le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022

- SIMCO : 9 808,33 € HT (11 770 € TTC) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 (date de démarrage) + frais de mise en service de 1 250 € HT (1 500 € TTC) facturés en 2022 ;
- ORFEOR : 4 158,33 € (4 990 € TTC) pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 (date de démarrage) + frais de mise en service de 1 250 € HT (1 500 € TTC) facturés en 2022 ;

4°) – Précise que les crédits seront prévus au budget 2022 et suivants.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 10 octobre 2022

Le Président,

Didier CAMINADE



Certifié exécutoire le : 11 octobre 2022
Reçu en Sous-Prefecture le :
Publié ou Notifié le : 11 octobre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com